

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 17 mars 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 21 AVRIL 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 17 mars 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation – Saint-Jérôme	X (<i>vidéoconférence</i>)	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Module des sciences de la santé et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières	X	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image	X	
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	

MEMBRES :

PRÉSENT

ABSENT

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (10 février 2011)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification aux conditions d'admission du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)
- 4.- Modification au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)
- 5.- Modification au baccalauréat en informatique (7833)
- 6.- Modification à la mineure en arts visuels (8743)
- 7.- Création du cours *YYY XXXX Stage pratique*
- 8.- Modification du certificat en psychologie (4350) et modification de préalables à certains cours
- 9.- Modification au baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 10.- Nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle
- 11.- Avis de la commission des études relatif à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* (2011) (**huis clos**)
- 12.- Période d'information et questions
- 13.- Prochaine réunion
- 14.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion (10 février 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion, et ce, en tenant compte de l'ajout suivant :

Page CE-7 – point 7 – 4^e paragraphe

- Au 6^e alinéa : ajouter, après le mot communication « orale et écrite en français ».
- Au 7^e alinéa : ajouter, après les deux premiers mots de la phrase qui débute par « On suggère », ce qui suit : « de revoir le tableau illustrant l'adéquation entre les objectifs du programme et les cours prévus » et d'enchaîner avec le reste de la phrase « et » « également d'ajouter des informations sur les enjeux systémiques..... ».

2.2 Affaires en découlant

À la demande du recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les suites suivantes :

Page CE-5 : 2.2/page CE-10 – point 10 : le projet de maîtrise interdisciplinaire en arts a été reçu favorablement par le conseil des études de l'Université du Québec.

Page CE-5 : 2.2/page CE-10 – point 11 : le conseil des études de l'Université du Québec a donné son accord à la création du programme de DESS en gestion des entreprises collectives.

Page CE-10 – point 13 : le conseil d'administration a approuvé la modification proposée au calendrier universitaire 2011-2012, à l'effet de fixer au 15 octobre 2011, la date limite pour déposer une demande d'admission dans les programmes contingentés, au trimestre d'hiver 2012.

3.- Modification aux conditions d'admission du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)

Le doyen des études sollicite l'avis de la commission des études eu égard au projet de modification aux conditions d'admission du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164).

Les conditions d'admission du programme susmentionné, qui furent approuvées par le conseil d'administration le 13 décembre 2010, prévoient une entrevue optionnelle pour les candidats sollicitant l'admission sur la base dite adulte et obligatoire sur la base dite universitaire. Or, après avoir de nouveau réfléchi à la question de l'entrevue comme condition d'admission au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164), le comité de programme souhaite que l'entrevue soit obligatoire pour l'admission sur la base dite adulte et optionnelle sur la base dite universitaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2116 concernant une modification aux conditions d'admission du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164), laquelle est jointe en appendice.

4.- Modification au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164).

Le comité de programme propose le retrait du cours optionnel *ADS6073 Mentorat III*. Ce cours aurait normalement dû être retiré au moment de la modification approuvée par la commission des études de septembre 2010.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2117 concernant une modification au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164), laquelle est jointe en appendice.

5.- Modification au baccalauréat en informatique (7833)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au baccalauréat en informatique (7833).

Compte tenu de la pertinence de l'enseignement des concepts de programmation Linux dans un programme en informatique, et vu l'existence du cours *INF1533 Linux : concepts et programmation système* au certificat de technologie de l'information, le conseil de module propose l'ajout du cours *INF1533 Linux : concepts et programmation système* à la liste des cours optionnels du baccalauréat en informatique, cheminement régulier et cheminement coopératif (7833 et 7033).

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2118 concernant une modification au baccalauréat en informatique (7833), laquelle est jointe en appendice.

6.- **Modification à la mineure en arts visuels (8743)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification à la mineure en arts visuels (8743).

Le cours *ARV1163 Dessin : exploration avancée* est à la fois obligatoire dans la majeure en bande dessinée (6744) et dans la mineure en arts visuels (8743). Comme ces deux composantes de programme peuvent être jumelées, le conseil de l'École multidisciplinaire des arts propose une modification à la mineure en arts visuels (8743) telle que l'étudiant qui jumelle la majeure et la mineure en question suivra le cours *ARV1303 Peinture : exploration avancée*, et non le cours *ARV1163 Dessin : exploration avancé*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2119 concernant une modification à la mineure en arts visuels (8743), laquelle est jointe en appendice.

7.- **Création du cours *YYY XXXX Stage pratique***

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création du cours *YYY XXXX Stage pratique*.

Dans le cadre de la formation des étudiants boursiers de la francophonie, le Décanat de la formation continue et des partenariats demande la création d'un stage non crédité afin de permettre aux étudiants de rencontrer les exigences de formation pratique prévues dans l'entente de partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La commission des études est invitée à autoriser l'ajout d'un tel cours à la banque de cours de façon générique. Selon la nature du stage réalisé, le doyen des études pourra ajouter un stage en utilisant un sigle qui réfère à la discipline du stage.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2120 concernant la création du cours *YYY XXXX Stage pratique*, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Modification du certificat en psychologie (4350) et modification de préalables à certains cours**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le retrait du cours *PSY2633 Biopsychologie* de la liste des préalables des cours *PSY2533 Introduction à la psychopharmacologie*, *PSY2553 Hormones et comportement* et *PSY2583 Sommeil et rêves*.

De plus, dans l'optique d'harmoniser l'offre des cours de spécialisation thématique du baccalauréat et du certificat en psychologie, le conseil de module de la psychologie propose l'intégration des cours *PSY2533 Introduction à la*

psychopharmacologie, PSY2553 Hormones et comportement et PSY2583 Sommeil et rêves à la liste des cours optionnels du certificat en psychologie (4350).

Un membre se dit surpris de cette orientation visant à retirer le cours de biopsychologie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, le vote ayant été demandé, les membres conviennent à la majorité (pour : 7 – contre : 0 – abstention : 4) d'adopter la résolution 288-CE-2121 concernant une modification du certificat en psychologie (4350) et modification de préalables à certains cours, laquelle est jointe en appendice.

Les membres suivants, invoquant le manque d'information, se sont abstenus de voter : Chantal Saint-Pierre, Natalia Dankova, Paul Leduc-Browne et Juan Clavel-Salazar.

9.- Modification au baccalauréat en enseignement des arts (7117)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Dans le cadre de la révision des programmes offerts par l'École multidisciplinaire de l'image, plusieurs cours qui figuraient au plan de formation du baccalauréat en enseignement des arts furent modifiés. Le présent projet de modification vise à ajuster en conséquence le plan de formation du baccalauréat en enseignement des arts (7117), en y remplaçant les cours actuels par les cours modifiés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2122 concernant une modification au baccalauréat en enseignement des arts (7117), laquelle est jointe en appendice.

10.- Nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle

La commission est invitée à nommer un professeur appelé à siéger au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle. Il s'agit d'un comité formé et présidé par le doyen des études et dont le mandat consiste à entendre les étudiants qui se croient lésés par les restrictions auxquelles ils peuvent être assujettis dans le cadre de leur cheminement académique, étant entendu que les restrictions dont il est ici question concernent essentiellement les exclusions.

Le doyen des études suggère la candidature de la professeure Sylvie Fontaine, du Département des sciences de l'éducation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2123 concernant la nomination d'un professeur au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle, laquelle est jointe en appendice.

11.- Avis de la commission des études relatif à l'attribution de deux (2) doctorats honoris causa (2011)

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos.

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 288-CE-2124 (confidentielle) concernant un avis de la commission des études relatif à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2011), laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 288-CE-2125 (confidentielle) concernant un avis de la commission des études relatif à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* (2011), laquelle est jointe en appendice.

12.- Période d'information et questions

Un membre souligne la qualité du travail effectué par les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de la Semaine du français, du 7 au 11 février derniers, et suggère que la commission adresse à ces personnes une mention d'excellence en guise de témoignage d'appréciation de leur implication. Il est convenu que le recteur, également président de la commission, adresse une lettre de remerciement aux personnes qui se sont impliquées dans l'activité, en y incorporant la mention d'excellence que leur adresse la commission.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche communique le plus récent bilan des développements concernant l'implantation de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT), qui semble indiquer que le projet pourrait connaître un aboutissement favorable dans les prochaines semaines. Il fait état des rencontres récentes avec les fonctionnaires du MELS et du MDEIE, en compagnie des différentes personnes de l'Université qui sont impliquées dans ce projet, dont le doyen de la recherche, monsieur André Manseau, ainsi que le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont. La prochaine étape va consister à transmettre une demande officielle et s'assurer que celle-ci chemine vers l'étape d'approbation finale du Conseil du trésor du gouvernement québécois.

Il rappelle les étapes difficiles rencontrées dans l'évolution de ce projet, depuis l'annonce ministérielle qui confirmait une subvention de l'ordre de 3 millions de dollars à l'UQO pour sa réalisation, dans le cadre du programme fédéral d'infrastructure du savoir. Devant les lenteurs et l'absence de confirmation finale d'attribution des subsides en regard de l'engagement ministériel, il aura fallu se tourner vers une source alternative de financement, en provenance du MDEIE, pour envisager la réalisation du projet dans son volet « infrastructure », l'autre volet relatif au fonctionnement étant assuré par une subvention de démarrage en provenance du MELS. La subvention pour l'infrastructure devrait représenter 90 % des coûts, il deviendra donc nécessaire que l'Université compense la différence à même ses budgets de fonctionnement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche poursuit son intervention en informant la commission des récents développements qui ont amené le comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) à réagir à un nouveau projet de maîtrise en enseignement soumis par l'Université, qui vise à former une relève enseignante qualifiée en enseignement secondaire et en adaptation scolaire. Il rappelle les difficultés rencontrées par l'UQO, il y a quelques années, lors de la présentation d'un premier projet de maîtrise qualifiante en enseignement qui, de son aveu même, se voulait innovateur et bien adapté aux besoins de la formation des maîtres, en vue de former une relève enseignante qualifiée. Le CAPFE avait formulé à cette époque une recommandation défavorable à l'égard de ce projet de maîtrise, dont la poursuite avait été abandonnée. Le spectre de ce refus venant à nouveau hanter les promoteurs du nouveau projet présenté par l'Université, il considère important d'informer la commission de l'état de la situation.

En fait, le CAPFE a demandé récemment à l'Université de lui fournir des éclaircissements sur les deux volets de ce nouveau programme de maîtrise, c'est-à-dire sur le volet de la formation disciplinaire et celui sur la formation en adaptation scolaire. Dans le premier cas, le comité demande, entre autres, que lui soient transmis les plans de cours des cours qui seraient offerts la première année dans le cadre de ce programme, ce qui s'avère difficile compte tenu qu'à l'évidence, les cours n'ont pas été

assignés, le projet étant encore au stade du processus d'accréditation. Dans le second cas, le comité questionne de façon encore plus fondamentale le profil identifié des candidats à l'admission pour ce volet de formation en adaptation scolaire. Il précise que le CAPFE est à solliciter l'avis d'experts de différentes universités sur l'aspect précis des exigences préalables.

Ces réactions du comité d'agrément ont évidemment suffi à soulever, dit-il, chez les professeurs impliqués, des inquiétudes légitimes quant à la possibilité que ce nouveau programme franchisse avec succès tous les processus d'approbation et qu'il soit éventuellement offert.

Un membre réagit en demandant à connaître les exigences qui sont formulées par le CAPFE aux autres universités de même qu'en questionnant les approches du comité d'agrément. Elle se demande si la commission des études peut jouer un rôle à cet égard, ce que répond par la négative le vice-recteur, alléguant que le comité d'agrément juge des projets à partir des dossiers qui lui sont soumis.

Se disant très sensible aux préoccupations exprimées, le recteur et président de la commission dit vouloir soumettre cette problématique à une prochaine rencontre de la commission de planification de l'Université du Québec compte tenu à la fois de l'importance et de la place qu'occupent les programmes de formation des maîtres au sein du réseau de l'Université du Québec et de l'hypothèse selon laquelle d'autres constituantes sont susceptibles de vivre des frustrations identiques dans le cadre de l'approbation des programmes.

Le doyen des études intervient également sur le même sujet pour résumer les initiatives qu'il a mises de l'avant, à la suite de cette réaction du CAPFE. Il a rassemblé les promoteurs du projet de programme et confirme également la réaction négative de ces derniers envers cette requête du comité mais ajoute qu'il a été tout de même convenu de préparer la réponse aux questions du comité.

Un membre déplore à nouveau les nombreuses fautes de français observées dans les textes produits par la Direction des communications et du recrutement sur la page Web de l'Université, et ce, malgré des rappels antérieurs à cet effet. Il appert que la DCR ne répondrait pas à ces signalements. Le secrétaire général va effectuer un suivi auprès de la direction.

Un autre membre souhaite attirer l'attention de la commission sur l'impact négatif, selon lui, résultant de l'adoption, récemment, par le conseil d'administration, d'une politique relative au site Web qui, dans sa version modifiée adoptée par le conseil, ne prévoit plus de comité de direction des sites Web, comme l'ancienne politique le prévoyait et sur lequel siégeait des membres de la communauté universitaire, dont des professeurs. Reconnaisant qu'il y a eu une consultation, il dit tout de même déplorer que l'Université se prive de l'expertise de professeurs qui pourraient contribuer à améliorer le contenu du site Web.

Le recteur mentionne que le mandat du comité, tel qu'il existait dans l'ancienne version, n'aurait été d'aucune utilité en regard de la problématique soulevée par un membre concernant le problème des fautes d'orthographe et rappelle que la nouvelle politique prévoit une obligation de consultation dans le cas des refontes majeures du site.

13.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 21 avril 2011 à 9 heures.

14.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 55.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice